



EXTRAIT  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « *Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy dès que celle-ci sera opérationnelle après rénovation et prenne toutes les mesures nécessaires à une réduction rapides des émissions de gaz à effet de serre le cas échéant »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :